



Rejoindre ma famille j'ai dépasser 20 ans mais j'ai expliquer l'e

Par **Nadimayadi**, le **23/07/2017** à **01:43**

salut j'ai 20 ans je suis un tunisien mon pere a 45 ans en france il a fait un regroupement familial a mon age de 14 ans mais il est refuse car mon pere ne travaille pas l'année de demander cette année il a fait une opération sur son cœur il a eu 100 pour 100 maladie il a fait un regroupement familial a mama pour que elle s'occupe de lui malheureusement elle a été acceptée et elle a eu ses papiers de 10 ans maintenant je suis ici tout seul j'ai ni frère ni sœur j'ai rien maman et papa sont à Aix en Provence ils ont fait une demande au préfet de Aix en Provence je veux demander de vous de me répondre si c'est possible de rejoindre ma famille ou non merci moi svp

Par **amajuris**, le **23/07/2017** à **09:38**

bonjour, étant majeur, vous ne pouvez pas bénéficier du regroupement familial. vous pouvez demander un visa en indiquant que vos deux parents vivent en France et que vous n'avez plus de famille dans votre pays. vos parents peuvent-ils vous loger et subvenir à vos besoins y compris en matière de couverture maladie ? salutations

Par **Nadimayadi**, le **25/07/2017** à **16:25**

ils ont fait une demande à la préfecture de Aix et ils ont demandé des arguments que mon papa m'envoie chaque mois un peu d'argent à la Tunisie et il a fourni ses documents possédez-vous c'est

facile je peut etre accepter ?

Par **Visiteur**, le **25/07/2017** à **21:00**

Bonjour,rnvous êtes localisé dans le 04, où résidez vous actuellement ?